



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/353/Add.1
3 février 1992

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Huitième session
Carthagène (Colombie)
8 février 1992
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA HUITIEME SESSION DE LA CONFERENCE
DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

Additif

II. ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 8 : Renforcement de l'action nationale et internationale et de la coopération multilatérale pour une économie mondiale saine, sûre et équitable

Evaluation des difficultés suscitées et des potentialités offertes par les changements structurels à long terme pour un développement durable et l'expansion du commerce international dans une économie mondiale interdépendante. Promotion de la croissance économique, des capacités technologiques et d'un développement accéléré dans les pays en développement : adoption de politiques et de mesures nationales et internationales, d'une bonne gestion et de réformes structurelles à la fois dans les pays développés et dans les pays en développement, aux fins d'une répartition, d'une utilisation et d'une mobilisation effectives et efficaces des ressources humaines et économiques et d'un environnement économique international plus favorable. A ces fins seraient examinées des questions relevant des domaines interdépendants ci-après : ressources pour le développement; commerce international; technologie; services; produits de base

A la 803ème séance (séance de clôture) de la deuxième partie de sa dix-septième session extraordinaire, le 24 janvier 1992, le Conseil du commerce et du développement, en concluant ses travaux de fond sur la préparation de la huitième session de la Conférence, a décidé que les textes émanant de ses deux groupes

de travail constitueraient le texte de négociation de base devant être transmis à la Conférence à Carthagène. Le texte de négociation est ainsi distribué à la Conférence sous la cote TD/L.320 et Add.1 à 5).

Pour l'examen du même point de l'ordre du jour, les documents supplémentaires ci-après sont distribués à la Conférence :

- Poursuite des consultations sur un projet de code international de conduite pour le transfert de technologie : Rapport du Secrétaire général de la CNUCED (TD/CODE TOT/57) 1/;
- Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés : Rapport du Secrétaire général de la CNUCED (TD/359) 2/.

Point 9 d) : Examen du calendrier des réunions

A la deuxième partie de sa dix-septième session extraordinaire, le Conseil du commerce et du développement a approuvé le calendrier provisoire des réunions pour le reste de l'année 1992 et un calendrier indicatif pour 1993 (TD/B(S-XVII)/CRP.5) à des fins de planification, étant entendu que le calendrier serait à nouveau révisé à la huitième session de la Conférence et serait ajusté, si nécessaire, en fonction des résultats de la Conférence.

Le calendrier provisoire, tel qu'approuvé par le Conseil, sera distribué à la Conférence.

1/ Conformément à la résolution 46/214 de l'Assemblée générale, du 20 décembre 1991.

2/ Conformément à la résolution 46/206 de l'Assemblée générale, du 20 décembre 1991, et à la résolution 390 (XXXVII) du Conseil du commerce et du développement, de mars 1991.